

L'Italie exige 5 000 euros des migrants déboutés 23/09/2023



Les migrants arrivés ces derniers jours à Lampedusa ont quasiment tous été transférés en Sicile ou sur le continent.

LES MIGRANTS déboutés du droit d'asile en Italie devront verser une caution de 5 000 euros sous peine d'être envoyés en centre de rétention pendant l'examen de leur recours, prévoit un décret paru au journal officiel, suscitant vendredi la condamnation de l'opposition de gauche.

«Une rançon»

Cette garantie financière de 4 938 euros précisément, qualifiée de « rançon » par le quotidien de gauche La Repubblica, est censée couvrir les frais de logement et de subsistance pour une personne pendant un mois, ainsi que le coût de son rapatriement en cas de rejet définitif de sa demande. Elle sera exigée aux personnes ayant tenté de se soustraire

aux contrôles à la frontière ainsi qu'à celles provenant d'un pays dit « sûr » et qui, en principe, ne peuvent donc prétendre à l'asile. Si le requérant « disparaît indûment », la caution dont il s'est acquitté sera prélevée, précise le texte.

La mesure a été durement critiquée par la gauche. « Une garantie bancaire à payer par les migrants, s'ils ne se sont pas noyés en Méditerranée », a commenté sur son compte X le maire de Bergame (nord), Giorgio Gori (Parti démocrate, gauche), rappelant que l'Italie de l'émigration a vu « 24 millions de migrants essaimer dans le monde entier ». Le gouvernement « remplit les caisses [de l'État] sur le dos et le désespoir des personnes », a regretté le député Emiliano Fossi, du même parti.